

Boîte à Outils pour faire face

France Active, acteur majeur de la finance solidaire soutient aujourd'hui 40 000 entrepreneurs engagés. Dans le contexte d'urgence que nous connaissons aujourd'hui, l'association se mobilise pour renforcer son soutien aux structures qu'elle accompagne. Nous vous proposons une boîte à outils très opérationnels. Elle sera mise régulièrement à jour. Les éléments dernièrement actualisés sont en rouge, pour une meilleure lisibilité.

>>> ACCOMPAGNEMENT

Conseils - Accompagnements des entrepreneurs en difficultés.

APPUIS GÉNÉRALISTES

>>> Le ministère de l'Economie et des Finances

Le ministère de l'Economie et des Finance lance un moteur de recherche des mesures d'urgence pour les entreprises : ce moteur de recherche rassemble toutes les mesures de soutien aux entreprises, les conduites à adopter, des solutions pour l'emploi, des solutions de financement etc. On y trouve aussi, des informations par secteur : retrouvez-y notamment toutes les mesures spécifiques pour le secteur du BTP.

>>> Le ministère du Travail

- Fiche générale et intersectorielle, mettant en avant les principales recommandations : à télécharger ici. 15 autres fiches sectorielles sont en cours de rédaction.
- Des <u>fiches sectorielles ou par métier</u> sont également disponibles.
- Les organisations qui sont en cours de rédaction de préconisations sont invitées à adresser leurs travaux, afin de mieux coordonner les actions mises en œuvre, à intefp.taskforcecovid19@travail.gouv.fr
- Afin de répondre aux besoins de recrutement sur les secteurs en tension pendant la crise, le ministère a mis en place avec Pôle Emploi la plateforme "Mobilisation emploi".
- Le ministère <u>a indiqué le 2 avril</u> la possibilité, pour les salariés inoccupés pendant la période de crise et sur une base volontaire, d'être temporairement mis à disposition d'entreprises confrontées à un manque de personnel.
- Gestion du FSE : mise en ligne d'un document à l'attention des services déconcentrés de l'Etat et des organismes intermédiaires.

>>> La Banque de France











Sur le site internet de la <u>Banque de France</u>, les entreprises peuvent retrouver toutes les mesures de soutien et les contacts utiles pour les accompagner. Les entreprises peuvent notamment : joindre des correspondants dédiés, avoir accès à la médiation du crédit et bénéficier d'un diagnostic financier gratuit.

>>> Le médiateur des entreprises

En cas de litige ou d'un conflit avec un client ou tout autre différend lié à l'exécution d'un contrat de droit privé, vous pouvez saisir le médiateur des entreprises.

Gratuit, rapide et confidentiel, le médiateur peut être sollicité par n'importe quelle entreprise (artisan, commerçant association, etc).

N'hésitez pas à poser vos questions au médiateur ou à le saisir directement.

>>> Les experts-comptables

La profession se mobilise, elle propose <u>sur son site web</u> fiches pratiques thématiques, conseils, appuis régionaux.

>>> Les administrateurs judiciaires

Le Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires (CNAJMJ) propose conseils et vous oriente vers les services compétents.

Numéro vert (gratuit): 0800 94 25 64

>>> Les chambres consulaires

Le **réseau des chambres de métier et de l'artisanat** lance une enquête auprès des artisans pour une prise en compte rapide des difficultés rencontrées par les entreprises artisanales et agir en fonction de leurs remontées. N'hésitez pas à y <u>participer</u> et à la relayer.

Le réseau des chambres de commerce et d'industrie se mobilisent pour le soutien des entrepreneurs. Pour les restaurateurs, plusieurs leviers sont proposés pour écouler <u>les stocks d'invendus</u>.

Par ailleurs, plusieurs <u>recommandations</u> sont faites par les CCI pour face aux conséquences du Coronavirus sur l'activité des entreprises. Enfin, n'hésitez pas non plus à vous <u>rapprocher de votre CCI</u>, pour obtenir des conseils complémentaires

Les CCI et les CMA proposent aux entrepreneurs l'accès à un guichet unique :

- > CCI France: entreprises-coronavirus@ccifrance.fr / 01 44 45 38 62
- > CMA France: InfoCovid19@cma-france.fr / 01 44 43 43 85

>>> Les représentants patronaux

> Le Medef : adresse mail dédiée : covid19@medef.fr. (privilégier l'antenne locale)



> La CPME : consultez leur dossier dédié.

>>> Les maires ruraux se mobilisent

L'association des maires ruraux de France a mis en ligne un <u>document</u> incitant les élus au partage de bonnes pratiques dans leurs communes, afin que les habitants puissent accéder aux biens et services durant la période de confinement, en particulier pour les villages ne comprenant pas de commerces.

>>> Accompagnement au rebond

L'association **Second Souffle** se propose d'accompagner les entrepreneurs à rebondir après une période difficile : création ou reprise d'entreprise, coaching et appui psychologique. N'hésitez pas à <u>contacter l'antenne la plus proche</u>. L'association recherche des bénévoles. Si vous souhaitez vous engager auprès des entrepreneurs, rendez-vous sur leur <u>site web</u>. L'association propose également des webinaires hebdomadaires sur le thème « REBONDIR après le CoronaVirus », tous leurs événements sont à retrouver sur cette <u>page</u>.

L'association est joignable :

Par téléphone : 06 22 63 43 59 - de 8h à 18h - 7j/7

Par mail: contact@secondsouffle.org

Les associations du retournement ont créé le site internet www.sos-entreprises-coronavirus.fr, qui regroupe les principales informations destinées aux entreprises pour les aider à traverser la crise du Coronavirus.

Créé par des entrepreneurs ayant connu des difficultés, **SOS entrepreneur** propose des conseils pour rebondir et accompagne gratuitement les indépendants et entrepreneurs. Vous pouvez consulter leur site <u>www.sosentrepreneur.org</u>.

L'association 60 000 rebonds et ses 1 200 bénévoles accompagnent les entrepreneurs en post-liquidation à rebondir dans un nouveau projet professionnel : consultez leur site <u>60000rebonds.com</u>. L'association organise un webinaire le Mercredi 8 avril à 18h, sur le thème "Entrepreneurs dans la tempête, comment préparer le rebond dès maintenant!", inscrivez-vous via ce lien pour y participer.

APPUIS DES ACTEURS DE L'ESS

>>> Le Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le DLA a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'Économie sociale et solidaire (ESS), créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement et de consolidation.

Pendant cette période de crise, le DLA pourra diriger les structures vers les interlocuteurs les plus adaptés à leurs problématiques et pourra accompagner à la reprise de l'activité.

Pour en savoir plus, consultez leur site.

>>> Ressources dédiées

- Le Haut-commissariat à l'ESS a publié et met régulièrement à jour un document exhaustif des mesures qui concernent les structures de l'ESS. Il est question des mesures prises spécifiquement pour les structures du médico-sociales, les mesures accessibles aux associations, de coordonnées d'acteurs à contacter comme à la fédération des entreprises d'insertion,... Pour en savoir plus consultez régulièrement la note mise à jour. Concernant l'éligibilité des associations aux mesures d'ordre général mises en place par le gouvernement, un document du Haut-Commissariat datant du 25 mars précise que "l'ensemble des mesures prises par le gouvernement viennent bien soutenir les difficultés des associations pour ce qui concerne leur activité économique/commerciale directement impactée par la crise sanitaire actuelle".
- Le **Mouvement associatif** a créé une <u>page</u> dédiée aux associations pour les aider à faire face à la crise. De nombreux outils sont mis à disposition sur cette page pour faire face aux difficultés économiques, rester solidaire et rester connecté (les webinaires du Mouvement associatif sont à retrouver sur cette page)
- Le réseau **Makesense** lance la <u>makesense TV</u>, une chaîne "télé" en ligne. Au programme : tutoriels et vidéos pour faciliter le télétravail et le confinement : méditation, facilitation en ligne, visio-conférences et cercles de parole autour de 3 thématiques : solidarités de pallier, un bureau dans mon salon et le monde d'après.
- L'Avise regroupe sur <u>cette page</u> les mesures prises par le gouvernement, les nombreuses mobilisations des acteurs de l'ESS ainsi que diverses ressources utiles, mise à jour le 7 avril.
- Le **RTES** (Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire) a regroupé dans <u>cet article</u> (25 mars) bon nombre de mesures mises en œuvre par les différents niveaux de collectivités ainsi que celles des acteurs de l'ESS. Retrouvez également une synthèse des mesures gouvernementales à destination des entreprises de l'ESS dans cet article.

>>> Enquêtes sur les besoins des structures de l'ESS

Le **Mouvement associatif** et **Recherches & Solidarités** ont lancé une <u>enquête flash</u> pour appréhender l'impact de la crise actuelle sur les associations. Cette première enquête flash sera doublée dans les prochaines semaines/mois d'une seconde enquête plus complète permettant de mesurer l'impact après cette période. Les premiers résultats de l'enquêtes font apparaître une inquiétude quant à l'impact de la crise sur les modèles économiques même s'il est encore trop tôt pour en en voir les effets immédiats. Sur les besoins, ils portent principalement sur des aspects financiers (avance de trésorerie, optimisation de la trésorerie en réduisant ou reportant les charges fixes) et juridiques.

La communauté **Tech for Good** a également mis en ligne un <u>questionnaire</u> à destination des entrepreneurs pour mieux comprendre leurs besoins.

Le **Mouves** propose aux entrepreneurs de répondre à ce <u>questionnaire</u> pour recenser l'impact du COVID19 et comprendre les besoins et attentes des entrepreneurs impactés.

>>> Les appuis prévus par les acteurs de l'insertion



Le **ministère du Travail** publie régulièrement une compilation de <u>questions/réponses par à destination</u> <u>des employeurs inclusifs</u> (IAE, EA et PEC), et récapitule les mesures de soutien (publiée le 24 mars).

Le Haut-commissariat à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises propose deux cycles d'échanges en ligne, prochaines dates des rendez-vous spécial Covid à retrouver sur cette page :

- > Le rendez-vous La France Une Chance, à destination des entreprises engagées.
- > Le rendez-vous **Entreprises sociales inclusives**, à destination des structures de l'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, GEIQ et des travailleurs indépendants dans un format spécifique.

Le calendrier des webinaires à destination des entreprises de l'inclusion est disponible sur cette <u>plateforme</u>.

Retrouvez toutes les ressources utiles sur la plateforme <u>inclusion.BetaGouv</u>, à destination des professionnels. Ce service évolutif est porté par le Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi, la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et accompagné par la Direction Interministérielle au Numérique (DINUM).

La **Fédération des Entreprises d'Insertion** a mis en place une cellule de crise pour répondre aux questions des adhérents et les accompagner dans leurs démarches : covid19@lesentreprisesdinsertion.org

La **fédération des acteurs de la solidarité** résume dans ce <u>fil d'actualité</u> les mesures prises et les discussions en cours pour les structures d'insertion par l'activité économique.

L'<u>UNEA</u> a par ailleurs mis en place une cellule de crise et de soutien juridique joignable à cette adresse : covid19@unea.fr

Le **réseau Coorace** met à disposition de toutes les entreprises d'utilité sociale et territoriale des outils de gestion de la crise, qui seront mis à jour de manière régulière sur ce <u>site</u>. On y trouve notamment une FAQ juridique ainsi qu'une checklist de gestion de crise.

La **Fédération des Entreprises d'Insertion**, **Andicat** et l'**UNEA** recensent les <u>capacités solidaires</u> de leurs membres dans le double objectif de maintenir de l'activité et de contribuer à la solidarité nationale. 4 pistes d'aide y sont explorées : la confection de repas, la livraison de repas, la confection de masques et la mobilisation des centres d'appels.

>>> Le secteur de la culture

Le **Ministère de la Culture** a publié le 27 mars une <u>FAQ à l'attention des employeurs culturels</u>. Cette FAQ aborde notamment les questions du recours à l'activité partielle, l'impact sur les droits à indemnisation ou encore l'impact sur le contrat de travail.

Une cellule d'écoute et les contacts utiles par secteur sont par ailleurs à retrouver sur ce <u>site</u> : le Ministère de la Culture identifie des mails que les professionnels des différents champs artistiques (musique, théâtre, danse etc.) peuvent utiliser pour être en contact et poser des questions directement aux bons interlocuteurs





du Ministère. Le ministère de l'économie a publié les mesures spécifiques pour soutenir le secteur culturel sur ce site.

Vous trouverez toutes les informations sur le soutien au secteur culturel sur le site d'OPALE et de l'UFISC.

>>> Le secteur du tourisme

En plus des mesures d'ordre général, la mesure de sauvegarde la plus importante adoptée à ce jour pour le secteur du tourisme, touché de plein fouet, est le report des voyages à forfait et des voyages éducatifs (voir le <u>site de l'Unat</u> pour plus de précisions).

>>> Le secteur sanitaire et social

L'Uniopss (l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) met à disposition sur cette page, régulièrement mise à jour (6 avril), les recommandations émanant du ministère des Solidarités et de la Santé et des autres ministères concernés à destination des établissements et services accueillant des personnes en situation de vulnérabilités.

La **DGCS (ministère de la Santé)** met à disposition un ensemble de consignes actualisées sur les conduites à tenir dans votre secteur d'intervention :

- Vous êtes un professionnel du handicap et du grand âge : plus d'informations sur ce site.
- Vous êtes un professionnel de l'hébergement d'urgence : plus d'informations sur ce site.
- Vous êtes un professionnel de la petite enfance et de la protection de l'enfance : plus d'informations sur ce site.
- Vous êtes un professionnel de l'aide alimentaire et de l'accès aux droits : plus d'informations sur ce site.

Le **ministère de la Ville et du Logemen**t a lancé le 1er avril un dispositif de soutien d'urgence aux personnes sans abri. Il s'agit de "chèques services" de 7€ permettant d'acheter des produits de base. La distribution de ces chèques sera organisée au niveau des préfectures en coordination avec les réseaux associatifs. Plus d'infos sur le site web du ministère.

>>> Les réseaux de bénévoles

Sur la plateforme <u>bénévolat.fr</u>, les **associations de bénévolat** Probono Lab, Tous Bénévoles, Latitudes, Benenova, Passerelles et compétences, webassoc.org et France Bénévolat se sont rassembler et proposent des missions à distance, en soutien aux associations très affectées dans le contexte actuel.

Durant la crise, la plateforme gouvernementale **Réserve Civique** permet d'orienter les forces bénévoles vers le soutien à la crise actuelle : les structures publiques ou associatives peuvent proposer des missions et les bénévoles proposer leur aide à <u>cette adresse</u>.

La startup sociale **Vendredi**, qui propose aux salariés des missions à réaliser pour des associations a créé la plateforme <u>Tous confinés</u>, tous <u>engagés</u>. Sur cette plateforme, entreprises et particuliers peuvent s'engager sur le terrain ou en télétravail et apporter leur soutien aux plus fragiles.

BOÎTES À OUTILS POUR TOUS

>>> Informations, contacts & bonnes pratiques

Toutes les solutions du **Mouves** sont à retrouver dans la <u>Helproom</u>, une plateforme développée en partenariat avec **Tech For Good France**. A retrouver sur cette plateforme :

- La <u>boîte à outils #SolidairespasSolitaires</u> recensant les contacts et les outils utiles aux entrepreneurs en ce temps de crise;
- La hotline d'experts : chacun peut prendre rendez-vous ici ;
- Un programme de mentorat "Adopte un entrepreneur" pour accompagner les entrepreneurs sociaux dans la gestion de la crise ;
- Sans oublier des webinaires hebdomadaires à destination des entrepreneurs à impact.

Toutes les solutions du Mouves sont à retrouver dans la <u>Helproom</u>, une plateforme développée en partenariat avec **Tech For Good France**. A retrouver sur cette plateforme : la boîte à outils, la hotline d'experts mais aussi la possibilité de mettre son expertise digitale & tech à disposition des entrepreneurs sociaux et des webinaires hebdomadaires à destination des entrepreneurs à impact.

- L'Idaf (Institut des dirigeants d'associations et de fondations) met à disposition des entreprises de l'ESS une boîte à outils, celle-ci porte notamment sur les générosités en temps de crise, les nouvelles dispositions concernant la gouvernance, les mesures de droit social ou encore de soutien à l'activité économique.
- Le **réseau Finacoop** a mis à disposition un <u>dossier partagé</u>, contenant une FAQ mise à jour régulièrement, afin d'accompagner les entreprises et les salariés pendant la crise sanitaire. Les sujets abordés portent notamment sur les aides fiscales et sociales, l'activité partielle, les droits et la gestion des salariés ainsi que sur les problématiques du télétravail.

France Digitale propose un <u>Startup Rescue Kit</u> pour les aider à gérer cette situation de crise. Ce kit contient de nombreuses ressources sur les thématiques suivantes : contacts utiles pour les démarches, financement, gestion de la trésorerie, gestion des employés, communication de crise etc. On y trouve notamment une <u>liste</u> des outils mis à disposition par les startups pour faciliter le télétravail, la gestion des données, des enfants...

Le **fonds d'investissement Siparex** a mis en ligne un <u>guide</u> qui recense l'ensemble des mesures sanitaires, réglementaires, et financières issues des nombreuses publications de ces derniers jours. Ce guide aborde notamment la question de l'impact de la crise sur les entreprises à l'international et la préparation de l'après-crise. L'équipe de Siparex a également mis en place une hotline juridique en droit des affaires, fiscal et social, pour en bénéficier, envoyez vos questions à <u>operatingteam@siparex.com.</u>

>>> Des outils numériques pour faire face

France Num, le portail de la transformation numérique des entreprises, a mis en place un <u>fil info</u> à destination des entreprises, salariés et professionnels. En continu, l'équipe alimente avec des infos cette page unique d'actualités, d'initiatives, de ressources et d'offres d'entraide sous forme de brèves en pointant directement vers la ressource en ligne. Les aides notamment financières peuvent aussi être signalées.

HelloAsso propose, en partenariat avec le Mouvement associatif et La Fonda, des webinaires gratuits dans le cadre du programme PANA (Point d'Appui au Numérique Associatif) : retrouvez tous les webinaires proposés par HelloAsso sur cette <u>page</u>.

Le programme **Solidatech**, propose des <u>solutions numériques</u> à destination des associations, des formations à tarif solidaire et organise de nombreux webinaires à voir en direct ou en replay sur leur <u>chaîne youtube</u>.

AssoConnect met à disposition des associations des <u>formation gratuites</u> en ligne, le nombre de places est limité mais il est possible de revoir ces formation en replay.

Sur sa plateforme, <u>Eldorado.co</u> propose de réserver un audit gratuit pour gérer la crise. L'objectif est de permettre aux entrepreneurs d'identifier les financements privés et publics adaptés, gagner en visibilité auprès d'investisseurs pertinents et de suivre l'avancée de votre levée de fonds.

Le Hub CoNumm, mis en place par le collectif PANA (Point d'Appui au Numérique Associatif), centralise toutes les ressources produites pas les uns et les autres au sein d'une <u>boîte à outils numériques pour les</u> acteurs de l'accompagnement associatif.

L'association **Latitudes** a lancé avec le mouvement **Tech For Good France** une <u>base de référencement</u> <u>de bénévoles tech</u> qui souhaitent mettre leurs compétences au service de projets à fort impact social ou environnemental. Ces projets sont portés par des associations, des entreprises sociales ou des acteurs publics : les organisations concernées peuvent <u>remplir directement</u> ce formulaire.

La CRESS PACA recense sur <u>cette page</u> les webinaires et formations à destination des entreprises de l'ESS.
